UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu du Code de l'Education et notamment ses articles L 712-2 et L 951-3,

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part,

donne délégation de signature à M. David ALARY, Vice-président du Conseil d'Administration :

Article 1 - à l'effet de signer toutes les pièces de recettes et de dépenses, y compris les actes d'engagement des marchés publics, relatives à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Article 2 - à l'effet de signer toutes les décisions administratives et les actes administratifs portant création de droits, **sauf** :

- les actes de recrutement et de gestion des fonctionnaires et agents non titulaires pour lesquels la Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole a reçu délégation de pouvoir du ministre chargé de l'enseignement supérieur;
- les actes de recrutement et de gestion des agents non titulaires directement recrutés par la Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Article 3 - et à l'effet d'assurer le maintien de l'ordre et de veiller au respect des franchises universitaires dans l'ensemble de l'Université.

Fait à Toulouse, le 10 juin 2016

Le délégataire,

David ALARY

La Présidente de l'université,

Corinne MASCALA

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr